



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

PROJET D'EVOLUTION DU CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DE TORCY

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SUEZ

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 4 3 4 8 8 5 0 8 0 0 6 5 0

Société par actions simplifiée à associé

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

DEZ

Hervé

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	- Nouveau classement selon rubrique 2711 (E), passage du régime DC à E pour rubrique 2716, au régime A pour rubrique 2710-1 et DC pour 2710-2, le site étant actuellement soumis à autorisation (2791) et à enregistrement (2714). - Projet concerné par la nomenclature IOTA : rubrique 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales (procédure embarquée dans un DDAE).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'implante sur le site existant de l'ISDND de Torcy (71), au lieu dit "Le bois Morey".

Le projet prévoit de scinder les activités ISDND (cessation d'activité en cours) et les activités de tri et de valorisation de déchets, et comprend principalement :

- la création d'une unité de préparation de CSR de 22 000 t/an ,
- la création d'une activité de transit/regroupement de DEEE de capacité 4 800 t/an,
- la réorganisation de la déchetterie professionnelle (et ajout du flux amiante),
- le transit / tri /regroupement et broyage de déchets de bois (bois A, bois B) d'une capacité de 10 000 t/an,
- la réorganisation des activités de transit, avec notamment le transit d'autres typologies de déchets (déchets verts, gravats, plastiques...),
- la modification de l'origine géographique des déchets admis sur le site,
- la réorganisation de la gestion des EP avec la création d'ouvrages dédiés (bassin de rétention au sud-ouest de 1561 m3).

4.2 Objectifs du projet

La société SUEZ RV Centre Est a pour projet de faire évoluer son installation de tri et de valorisation de déchets non dangereux, actuellement autorisée sur la commune de Torcy (71) et située à proximité de l'ISDND. L'évolution portera sur :

- La création d'une unité de préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) ,
- La création de l'activité de transit-regroupement des Déchets d'Equipements Électriques et Electroniques (DEEE),
- La réorganisation des activités de transit et regroupement de déchets non dangereux (déchets verts, plastique, métaux...),
- La réorganisation des activités de tri, regroupement et broyage de bois,
- La réorganisation de la déchetterie professionnelle.

En effet, l'ISDND a cessé son activité depuis fin 2019. Des filières de collecte/tri et valorisation et de tri/transit pour stocks temporaires avant évacuation vers les filières de valorisation ou de traitement sont donc à développer pour répondre aux besoins du territoire.

Le projet s'inscrit dans les objectifs du PRPGD Bourgogne – Franche Comté, notamment l'objectif de réduction du tonnage enfouis de 50% en 2025 par rapport à 2010.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour le réaménagement se dérouleront sur une durée de 4 mois à partir de l'obtention des autorisations.

Les principales étapes des travaux seront les suivantes :

- Déboisement
- Préparation de chantier,
- Terrassement,
- Pose des réseaux,
- Réalisation du bassin,
- Travaux d'aménagements et de génie civil.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation :

Le fonctionnement général du site sera le suivant :

- Horaires : Du lundi au vendredi :

- horaires ouverture du centre de tri : 8h-12h / 13h30-17h
- horaires d'ouverture de la déchèterie professionnelle : 8h30-12h / 13h30-17h,
- + ouverture de l'activité CSR le samedi.

Personnel : Au total, 12 personnes sont rattachées au site dont 9 personnes sont présentes tous les jours.

La nature et les volumes des activités sont les suivantes (cf. note d'accompagnement en annexe 8.2) :

- Transit de déchets : métaux, bois, papiers/cartons, plastiques, déchets verts, plâtre, gravats DND en mélange, refus de CSR, ...
- Transit / tri /regroupement et broyage de déchets de bois (bois A, bois B) : 4000 t/an et 6000 t/an respectivement,
- Création d'une activité de transit/regroupement de DEEE de capacité 4 800 t/an,
- Unité de préparation de CSR de 22 000 t/an,
- Réorganisation de la déchetterie professionnelle (papier/carton, batterie, métaux et ajout du flux amiante).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En effet : les activités projetées correspondent à un classement selon les rubriques 2716 et 2711 (Enregistrement) de la nomenclature des ICPE ainsi qu'à un classement en A pour la rubrique 2710-1 et DC pour la rubrique 2710-2. Le projet constitue une modification notable d'une installation ICPE existante soumise à autorisation selon les rubriques 2791 (régime de l'autorisation), 2714 (régime de l'enregistrement) et 1532-3 et 2713 (Déclaration) : l'article R181-46 du Code de l'Environnement s'applique. Une demande d'autorisation environnementale est prévue.

Une demande de permis de construire a été obtenue en novembre 2022 par le porteur de projet.

Le projet est concerné par la nomenclature IOTA (création d'un bassin de rétention des EP, mais au sein d'une ICPE existante soumise à autorisation : procédure embarquée).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale ICPE du site projeté / Bâtiment d'exploitation existant	24 184 m ² / 3 150 m ²
Plateforme de valorisation du bois	2 000 m ²
Plateforme de préparation des CSR	1700 m ²
Plateforme de transit des DEEE	1600 m ²
Capacité de broyage du bois / du plastique / des CSR	200 t/j / 40 t/j /70t/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Bois Morey _____

Localité : TORCY _____

Code postal : 7 1 2 1 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 2 7 ' 2 0 " E Lat. : 4 6 ° 4 6 ' 4 6 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUiH de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau approuvé le 18 juin 2020 et modifié le 7 novembre 2022.
Zone UX : réservée aux activités industrielles, artisanales, de bureaux ou de services.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'installation de tri et valorisation a fait l'objet d'une évaluation environnementale en 2011 suite au dépôt du DDAE, pour la prolongation de l'ISDND, intégrant de nouvelles activités (avec notamment la rubrique 2791) soumise à A et qui a abouti à l'obtention d'un Arrêté Préfectoral le 29/09/11.

Les nouvelles activités alors soumises à Autorisation étaient : Broyage de bois et plastiques (2791-1) et transit-regroupement de papiers/cartons, plastiques, bois (2714-1).

Les nouvelles activités alors soumises à Déclaration étaient : Transit/regroupement ou tri de métaux (2713 en D) et transit de déchets non dangereux (2716-2 en DC).

Par la suite, un nouveau PAC en 2016 a abouti à un AP le 11/01/2017 avec les évolutions suivantes : rubrique 2791-1 en Autorisation pour 200 t/j de bois et 40 t/j de plastique et rubrique 1532-3 en D (2250 m3 de bois). Ces activités font l'objet de modifications présentées aux paragraphes 4.1, 4.2 et 4.3 du présent formulaire.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet est situé au sein de la ZNIEFF DE TYPE 1 n°260030156, intitulée "ETANGS DE TORCY NEUF, LEDUC, DE MONTAUBRY ET DE TORCY". La 2e ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 1 n°260005606 intitulée "MARAIS DE TORCY" à 1,1 km au sud environ. Voir notice descriptive et incidences jointe en annexe.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de Saône et Loire dispose d'un PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement) approuvé par arrêté préfectoral en date du 25 avril 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en partie concerné par la zone des 500 m des abords d'un monument historique (SUP type AC1) : le château de Torcy situé au sud du projet et de l'ISDND existante. Voir notice descriptive et incidences jointe en annexe.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Torcy est concernée par l'AZI Bourbince - Oudrache (Atlas des Zones Inondables) mais le projet n'est pas concerné (source : Géorisques).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. le plan des SUP du PLUI. Voir notice descriptive et incidences jointe en annexe.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 13,5 km au Nord-est du projet (source : Géoportail) : site FR2600971 intitulé "Côte châlonnaise " (Directive habitats). Voir notice descriptive et incidences jointe en annexe.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements en eau seront uniquement fait au réseau AEP auquel le site est raccordé. Les consommations futures ne seront pas modifiées. Voir notice descriptive et incidences jointe en annexe.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais issus du creusement du bassin de rétention sont estimés à environ 1500 m3. Ils suivront les filières agréées de valorisation ou traitement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante au sein d'un site existant qui dispose déjà d'un raccordement aux réseaux AEP et EU.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la zone située au sud-ouest dédiée au bassin de rétention EP est concernée par des enjeux biodiversité : un pré-diagnostic Faune-Flore a été réalisé. En conclusion : "Le projet n'implique pas d'enjeux majeurs malgré les espèces protégées avérées ou potentielles qui doivent être prises en compte notamment durant la phase chantier." Des mesures seront suivies lors des travaux selon les préconisations de l'ingénieur écologue. Voir notice descriptive et incidences jointe en annexe.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la zone située au sud-ouest dédiée au bassin de rétention EP est concernée par une zone boisée (non classée ou protégée). La surface qui sera défrichée sera d'environ 700 m ² . Un suivi sera réalisé par un ingénieur écologue lors des travaux (Voir notice descriptive et incidences jointe en annexe).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des risques industriels existent aux alentours du projet mais ne le concernent pas directement : - Site WESTFALEN FRANCE (Seveso Seuil Bas) à environ 300 m au Nord-Ouest, - canalisation gaz au nord-est à 250 m environ. Le projet n'est pas localisé au sein des zones à risques associées (cf. plan des SUP du PLUi).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exposition faible au retrait gonflement des argiles, zonage séisme de niveau 2 (faible). Potentiel radon de niveau 3, mais activités peu vulnérables.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic projeté est estimé à environ 166 véhicules / jr, soit une évolution de +100% par rapport au trafic initial sur site. Toutefois, cela ne représente que 7,6% du trafic identifié sur la route la plus proche (route du Bois Morey) soit +3,8% par rapport à l'impact initial. Voir notice descriptive et incidences jointe en annexe.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit engendré par les futures activités sera de même nature et intensité que le bruit actuel mesuré sur site. Des mesures de bruit seront réalisées après la mise en service pour le confirmer.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un site existant réalisant déjà des activités de tri/transit/valorisation de déchets.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le volume de déchets verts sera limité à 200 m3, il y aura donc peu de source d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les EP du site seront collectées pour rétention dans le bassin qui sera créé au sud-ouest et traitées par un séparateur HC avant rejet au milieu naturel. Voir notice descriptive et incidences (annexe).
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rejet sera réalisé à débit limité au niveau du ruisseau "Montmarin" (milieu recevant déjà actuellement les eaux du site global : ISDND+centre de tri/valorisation).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets d'exploitation se limiteront à l'entretien des installations et des locaux ; ils n'évolueront pas significativement (il s'agira d'une baisse des déchets produits par rapport au site actuel). Voir notice descriptive et incidences jointe en annexe.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en partie concerné par la zone des 500 m des abords d'un monument historique (le château de Torcy situé au sud du projet et de l'ISDND existante). Toutefois le projet respecte les contraintes d'urbanisme liées et l'isolement du site vis à vis de ce monument permet de juger d'une atteinte négligeable voire nulle du projet sur le patrimoine. Par ailleurs, le permis de construire pour le bâtiment a été obtenu fin 2022.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

- Suite à consultation des sites de la MRAE Bourgogne-Franche-Comté, de l'IGEDD, de la Préfecture de Saône et Loire, et de site "projets-environnement" les seuls projets récents identifiés et pouvant interagir avec le présent projet sont (publications depuis 2021) :

. Site de la Préfecture : demande d'autorisation environnementale d'exploiter la déchetterie Bois Morey (régularisation) sur la commune de Torcy, enquête publique du 05/12/2022 au 19/12/2022.

. Site projets-environnement : projet de parc photovoltaïque au sol à Montchanin (71) au lieu-dit "Les écrasées" : date de parution : 21/09/2020.

Compte tenu de l'implantation du présent projet au sein d'un site existant et de sa nature, il n'est pas susceptible d'avoir des impacts cumulés avec les projets identifiés ci-dessus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le pré-diagnostic faune et flore a qualifié des enjeux faibles à modérés. Des mesures seront prises afin d'éviter les incidences (au niveau de la création du bassin de rétention des eaux pluviales).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures ERC principales (relatives aux enjeux majeurs du projet) sont les suivantes :

- Mesures de gestion des émissions (rejets aqueux, pas de rejets atmosphériques canalisés) :
 - sols étanches et collecte des eaux de ruissellement, récupération des eaux sur la zone DEEE,
 - rénovation du réseau EP avec création d'un bassin de rétention + dispositif de traitement (séparateur HC) + rejet à débit limité au ruisseau de Montmarin.
- Mesures vis à vis des nuisances liées au trafic et au bruit :
 - nouvelles activités pour les DEEE au sein d'un bâtiment semi-fermé (3 côtés),
 - mesures de bruit prévues suite à mise en service afin de vérifier le respect de l'arrêté du 23/01/1997.
- Mesures de gestion des risques :
 - implantation des stocks de déchets permettant de limiter le risque incendie vis à vis des tiers : stockages extérieurs dans des casiers entourés par des murs monoblocs faisant office d'écrans thermiques et suffisamment éloignés des limites de propriété.
 - moyens de prévention et de lutte contre l'incendie qui seront mis à jour : détection incendie au niveau du local DEEE et au niveau des stocks vrac extérieurs (bois, CSR), extincteurs supplémentaires, réseau de RIA, 2 bâches incendie pour un total de 660 m³ et 2 PI, moyens qui répondront aux nouveaux besoins en eau (270 m³/h) et rétention des eaux incendie dans le bassin de 1561 m³ créé au sud-ouest du site (suffisamment dimensionné selon note de calcul D9/D9A).
- Mesures vis à vis du paysage : prise en compte des contraintes d'urbanisme vis à vis du monument historique.
- Mesures vis à vis de la consommation d'espaces et de la biodiversité :
 - implantation du projet sur un site existant (surfaces réaménagées déjà anthropisées),
 - respect des préconisations de la pré-étude faune flore : accompagnement par un ingénieur écologue principalement lors des travaux sur la zone bassin sud-ouest (déboisement).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante sur le site existant de l'ISDND de Torcy. L'analyse du contexte environnemental du site n'a pas montré de sensibilité particulière hormis sur la zone sud-ouest du projet (zone boisée). Le projet s'insère dans le périmètre ICPE actuel et n'a pas d'impact significatif sur le paysage et la consommation d'espace. Il n'aura qu'un très faible impact sur les eaux (rejets se limitant aux eaux pluviales et création d'un bassin de rétention et d'un dispositif de traitement) et sur l'air (pas de rejets significatifs). Les seuls impacts notables du projet seront ceux liés à la création du bassin au sud-ouest (respect de la préconisation de l'étude Faune-Flore : incidence résiduelle jugée faible), au trafic de camions sur site (évolution faible d'environ +4 %) et aux nuisances sonores liées (de même intensité qu'actuellement observé du fait des mesures ERC retenues). Le projet ne présentera au final que de faibles impacts résiduels et un niveau de risque maîtrisé et acceptable.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note descriptive d'accompagnement (dont analyse des incidences sur l'environnement) et annexes associées.	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DEZ

Prénom NERVÉ

Qualité du signataire Directeur BU Entreprises
Bourgogne Franche-Comté - Sud 77

A TORCY

Fait le 21/02/2024

SUEZ RV Centre Est
Entreprises & Valorisation
Bourgogne Franche-Comté
5, rue de la Goulaine - 21800 Saint-Apollinaire - FRANCE
SIREN 343 488 508 / SAS de capital social : 15 593 496 €
APE 3821 Z - TVA FR 04 343 488 508

Signature du (des) demandeur(s)

